

École de Charité
à Eymoutiers.

Fauvignies
Regent.

je soussigné declare avoir reçu de
Monseigneur l'abbé de La Bachellerie
Dated & honore Cure d'Ymoutiers la
somme de soixante quinze livres pour
six mois de mes honoraires en qualité
de regent de l'école de chevilly
de la présente ville; les quels six
mois font le tout depuis le treize
du present mois d'août 1779. Tout
quittance sans prejudice aux honoraires
des six mois menés qui ont commencé
à courir depuis le quatorze du courant
à ymoutiers. Le 18. août 1779. /

approuvé lecture &c de sus pour la
somme de soixante quinze livres

[Signature]

confirmer
me Cure
qui me
de

~~Reçu de la lettre de M^{re} de la Rivière~~
~~notre subdélégué à Ymoutiers~~

je declare avoir reçu de Monsieur Duteil Curé de notre Dame
la somme de cent cinquante livres, qui sont leue depuis
le premier de ce mois, qu'il doit annuellement à la classe de charité
de cette ville, sans préjudice à autres droits et à celle qui a commencé
le premier du dit mois almanachier le 17 mai 1783.

[Signature]

non siens
nomme Curé
ing qui me
t. leole de
dit abbe,
l'prez années,
cinquante
bachelier
upé ladite
no onzième
t. fruit de
mai n; deux
mes que
bi Duteil
la qui t. n. e.
le onzième
vingt. t.
reut accu
re et le
à autre

de l'insigne

nomme Cure
ing qui me
t'cole de
dit abbe,
l'yez années,
cinqante
bachelier
age ladite
me onzieme
t'fut de
mai r; deux
mes que
chi d'uthele
la quiten
le onzieme
vingt: f:
vaut accu
na et le
à suber

acte L'annee l'annee n'ist
e Chue que le 10. mai 1783.

[Faint, mostly illegible handwritten text on a piece of aged paper with significant staining and foxing.]

de la France
entres

nota Couens l'année n'est
achevée que le 10. mai 1783.

Je soussigné de l'aveu de mon frere de monsieur
abbé Dutheil curé d'Ymontiers la somme de soixante
quatre livres pour six mois de honoraires de l'ecole
de charité dont je suis Regent. Lesquels six
mois echiront le quinze du present mois de
novembre 1777 et dont quitance a Ymontiers
le dix novembre 1777. Sauvigny

Je soussigné de l'aveu de mon frere de monsieur
de la bocherie Dutheil curé d'Ymontiers la somme
de soixante quatre livres pour six mois de honoraires
de l'ecole de charité d'Ymontiers dont je suis
Regent. Lesquels six mois sont Echus et dus le
depuis le quinze du present mois de mai. et
dont quitance a Ymontiers. le 20. mai 1780. /
approuvent les surdite deux quitance cartes de main
Sautrey. Sauvigny

monsieur
nomme Curé
ing qui me
l'ecole de
dit abbé,
six années,
cinquante
bachelier
upé ladite
me onzième
le fait de
mai n; deux
mes que
de Dutheil
la quitance
le onzième
vingt six /
aut accu
au et le
à suber

de l'année
de l'année

je soussigné declare avoir lieu de mon frere
Labbé de la Bachelerie duthiel chanoine Curé
de la ville d'Lyons les honneurs qui me
font du la qualite de Regent de l'Escole de
charité fondée en cette ville par le dit abbé,
duthiel et ce depuis le moment quelques années,
desquels honneurs au stenu de cinquante
Leng par an je quitte le dit frere de la bachelerie
duthiel pour toute le temps que j'ai occupé ledite
place de Regent jusqu'au present jour onzime
novembre mil sept cent quatre vingt. sept de
l'année courante qui commença de mai en; deux
toutes fois tous autres lieux ou quittances que
j'avois en demandé donné au dit frere abbé duthiel
ne feront qu'une même et seule quittance
avec la pareille: a Lyons le onzime
de novembre mil sept cent quatre vingt. sept:
approuvé L'abbé duthiel comme Regent occu-
pant le dit lieu de cent cinquante livres par an et les
poules deux années dernière sans prejudice à autres
droits Laurent